Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241217-2024_133-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/133

OBJET : **Quart investissement 2024**		
Date de convocation : **11 décembre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **31**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **26 décembre 2024**

L'an **2024, le 17 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 31
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 1
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd).

Absents sans pouvoir : 1
Mme BOUTIN Mireille.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. MAJDOUBI Saïd a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241217-2024_133-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSTATANT que les crédits ouverts en section INVESTISSEMENT 2024 sur les opérations d'équipement et le Chapitre 204 (vote BP 2024 + décision modificative N°1 du 17/12/2024 s'élèvent à 3 900 063,45 € et que le quart des crédits représente 975 015,86 €,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des crédits sur certaines opérations budgétaires afin de permettre au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2025,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

OPERATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT BP + DM	1/4 INVESTISSEMENT
652	TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	780 571,60	195 142,90
678	OPERATIONS FONCIERES	251 000,00	62 750,00
680	LOGICIELS	20 000,00	5 000,00
981	MATERIELS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	250 000,00	62 500,00
682	MATERIEL ROULANT	80 000,00	20 000,00
684	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	58 200,00	14 550,00
685	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	1 720 255,32	430 063,83
687	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION ROUTIERE	107 620,00	26 905,00
703	BATIMENTS CULTURELS	58 498,56	14 624,64
717	BATIMENTS CULTUELS ET CIMETIERES	153 473,20	38 368,30
721	BARRAGES MAURICE DEGOVE-NABEILLOU-LA BANCALIE	96 088,77	24 022,19
727	MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	20 000,00	5 000,00
743	PRBG - PRE MILLET-BERGES-ST JEAN	4 800,00	1 200,00
748	PETITE VILLE DE DEMAIN	281 556,00	70 389,00
CHAP 204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	18 000,00	4 500,00
	TOTAL	3 900 063,45	975 015,86

- S'ENGAGE à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2025.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Saïd MAJDOUBI**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »